



Livre Blanc

DE CADRE À RETRAITÉ

Les étapes clés pour une retraite sereine



Introduction

La retraite est une étape clé de la vie qu'il est essentiel de préparer minutieusement, car **les enjeux sont considérables** : il s'agit de votre niveau de vie pour les décennies à venir !

Or de nombreux futurs retraités commettent des **erreurs préjudiciables par manque d'anticipation** ou **méconnaissance des rouages financiers et fiscaux**. Ces impairs risquent de coûter très cher une fois l'activité professionnelle cessée.

En effet, de **nombreux pièges** peuvent compromettre votre confort financier à la retraite. Cependant, la majorité d'entre eux peuvent être évités avec une vigilance et une **préparation précoce**. L'essence même de ce livre blanc est de vous exposer **les 9 erreurs les plus dommageables** pour vos finances une fois retraité, tout en soulignant que vous avez encore la **possibilité de les prévenir, à condition d'agir immédiatement**. Il est en effet crucial de commencer à planifier sa retraite au plus tôt !

EXEMPLE

Négliger ses droits à la retraite peut se traduire par des milliers d'euros de pension en moins chaque année. Retarder l'optimisation de son épargne et de son patrimoine représente une occasion manquée de diminuer sa charge fiscale. Un autre piège fréquent est de sous-estimer ses besoins financiers une fois à la retraite. Les dépenses de santé et de loisirs peuvent rapidement alourdir un budget retraite qui n'a pas été suffisamment préparé.

LES ERREURS À ÉVITER

- ❖ **Négliger l'évaluation de ses futurs droits à pension**
- ❖ **Se fier aveuglément aux simulateurs en ligne pour estimer ses revenus**
- ❖ **Négliger de vérifier l'intérêt du rachat de trimestres si vous n'avez pas le taux plein**
- ❖ **Attendre le dernier moment pour les démarches administratives**
- ❖ **Omettre de contrôler et d'anticiper son âge de départ à la retraite**
- ❖ **Ne pas vérifier l'éligibilité à un départ anticipé pour carrière longue**
- ❖ **Réversion : Quels droits à mon conjoint en cas de décès ?**
- ❖ **Ne pas anticiper son train de vie à la retraite**
- ❖ **Se désintéresser d'optimiser son épargne retraite pour générer des revenus complémentaires.**

Négliger l'évaluation de ses futurs droits à pension

Faire le point sur ses droits à la retraite est une **démarche cruciale** mais souvent délaissée. Notre système de retraite se compose de **multiples régimes de base** et **complémentaires**, qu'il est aisé d'omettre.

Il est donc primordial d'**identifier chacun des régimes** auxquels vous avez contribué afin de déterminer le montant total de **vos futures pensions**.

Si votre parcours professionnel s'est déroulé **dans le secteur privé**, vous avez versé des cotisations au régime général de la Sécurité Sociale et à l'AGIRC-ARRCO pour votre retraite complémentaire.

Une expérience dans la **fonction publique** aura également engendré des droits spécifiques au régime des fonctionnaires.

De même, des périodes d'**activité indépendante** peuvent accorder des

droits dans les régimes propres aux artisans et commerçants, entre autres.

En vous connectant sur le site info-retraite.fr, vous pourrez **obtenir un relevé de situation** indiquant les trimestres cotisés et les droits acquis. Il est recommandé de le faire à partir de 35 ans puis régulièrement jusqu'au départ à la retraite.

Si vous constatez une ou des erreurs sur **votre relevé de carrière**, vous devrez alors contacter la ou les caisses de retraite correspondantes afin de les faire corriger.

En négligeant ce point, vous prenez le risque de voir votre pension globale amputée de plusieurs centaines d'euros par mois.

info-retraite.fr



S'il y a des erreurs à corriger, cela ne pourra se faire qu'avec des justificatifs. Plus le temps passe et moins, vous aurez de chance de les avoir conservés.

Alors, pour éviter toute mauvaise surprise et optimiser vos revenus, pensez à **recenser scrupuleusement tous vos droits dès aujourd'hui**. Vous pourrez alors anticiper plus sereinement le montant global de votre future pension.

EXEMPLE

En ne demandant pas votre relevé à l'AGIRC-ARRCO, vous pourriez omettre de demander la régularisation de périodes manquantes, comme les périodes de maladie ou de chômage qui sont très souvent absentes des relevés. Cela peut représenter jusqu'à plusieurs centaines d'euros par mois de retraite complémentaire, soit plusieurs milliers d'euros par an perdus !



Omettre de contrôler et d'anticiper son âge de départ à la retraite

Avant la réforme des retraites de 2023, l'âge légal de départ à la retraite était de 62 ans en France. Dorénavant, **il est de 64 ans** pour les générations nées **après 1968**. Et progressif entre **62 ans et 64 ans** pour les générations nées **entre 1961 et 1967**.

Mais votre âge réel de départ à taux plein peut varier en fonction de votre **durée de cotisation**. Il est donc essentiel de le vérifier pour pouvoir anticiper votre cessation d'activité.

En effet, pour bénéficier d'une **pension complète au régime général**, il faut avoir validé un nombre de trimestres qui varie selon votre année de naissance.

Exemple :

si vous êtes né en 1965, il vous faudra 172 trimestres pour partir à taux plein.

Anticiper le nombre de trimestres manquants est donc indispensable pour estimer votre âge de départ à taux plein.

Certains dispositifs comme la retraite anticipée pour carrière longue permettent également de partir plus tôt. Mais là encore, des **conditions strictes sont à remplir**.

Vous avez commencé à travailler avant 20 ans ? Vous pourriez peut-être partir dès 60 ans à taux plein. (ou entre 60 et 62 ans après la réforme pour les personnes nées après 1961)

Encore faut-il le vérifier et **faire les démarches auprès de votre caisse de retraite**.

Notez cependant que si vous êtes considéré comme trop jeune, les caisses de retraite ne confirmeront pas la **possibilité d'un départ anticipé**, ni ne fourniront d'attestation définitive si votre départ est prévu dans plus de 6 mois.

Alors, pour éviter ce type de mauvaise surprise, pensez à **simuler votre âge de départ dès 50 ans** sur le site info-retraite.fr ou faire appel aux services de Planifique pour planifier votre retraite.

Vous pourrez ainsi anticiper sereinement votre âge de départ.



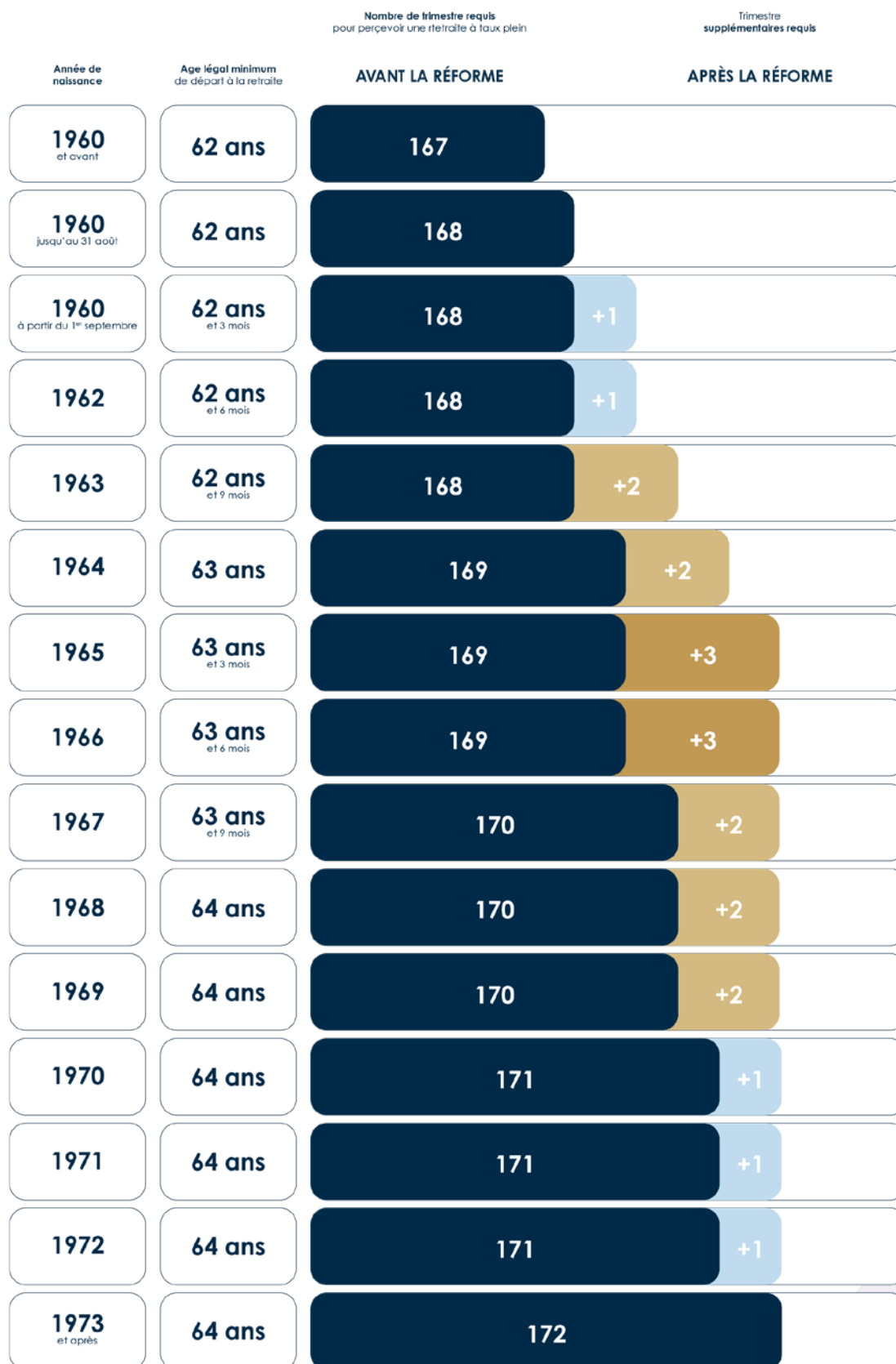
BON A SAVOIR

- Nous passons en moyenne ¼ de notre vie à la retraite
- Les flux financiers de notre retraite représentent en moyenne 1 000 000 €

Se faire accompagner et conseiller pour éviter de perdre de l'argent sur nos droits à la retraite est donc fortement recommandé.



Identifier les générations impactées par la réforme



Se fier aveuglément aux simulateurs en ligne pour estimer ses revenus

Les simulateurs de retraite en ligne peuvent donner **une première idée de vos futurs revenus**. Cependant, il est conseillé de ne pas se reposer entièrement sur leurs estimations.

Ces outils ne sont pas infallibles. ils peuvent omettre certaines parties de votre parcours professionnel, comme les périodes travaillées à l'étranger, et ils **peuvent ne pas identifier les erreurs dans vos relevés de carrière**. De plus, ils fonctionnent sur des suppositions qui pourraient ne pas correspondre à la réalité.

Par conséquent, avant de vous fier à ces estimations, il est plus prudent de **les faire vérifier par un professionnel**. Vous éviterez ainsi de mauvaises surprises sur le montant réel de vos revenus une fois à la retraite.



Alors, méfiez-vous des simulateurs en ligne : ils donnent une tendance, mais ne remplacent pas une étude détaillée de votre dossier. C'est le prix de la tranquillité !

EXEMPLE

Pour Éric, 60 ans, le simulateur en ligne lui annonce une future pension de 2450€ par mois. Mais après vérification approfondie avec un conseiller, il apparaît que le simulateur a oublié 3 ans passés en Suisse.

Sa pension réelle sera donc de 2600€ par mois, soit 150€ de plus chaque mois ! Sur une retraite de 26 ans, cela représente un manque à gagner de 46 800€. De plus, en faisant valoir ces 3 ans passés à l'étranger, Eric pourra partir plus tôt en retraite !



Ne pas vérifier l'éligibilité à un départ anticipé pour carrière longue

Certains dispositifs, comme la retraite pour carrière longue, permettent de partir avant l'âge légal de 64 ans (62 ans avant la réforme). Mais encore faut-il **vérifier que vous remplissiez les deux conditions**, assez restrictives, pour en bénéficier.

Une étude par un conseiller retraite pour faire vérifier votre éligibilité au dispositif carrière longue est préconisée.

Alors, pour éviter les mauvaises surprises, pensez à vérifier vos droits chaque année sur le site info-retraite.fr ou vous faire accompagner par Planifique.

Vous pourrez ainsi **anticiper** sereinement votre **âge réel de départ**.



EXEMPLE

Prenons Gilles, né le 18 septembre 1966. Il a commencé à travailler à 18 ans, soit en 1984. S'il n'anticipe pas, il pourrait croire qu'il peut partir à 60 ans après quarante-trois ans de carrière.

Mais après vérification, il s'avère qu'il n'a cotisé que 4 trimestres au lieu de 5 l'année civile de ses 18 ans pour prétendre au dispositif compte tenu de son année de naissance. Gilles devra finalement attendre ses 61 ans, soit 12 mois de pension en moins !

Autre exemple : Sandrine pensait pouvoir liquider sa pension à 60 ans en 2024 après 42 années de cotisations.

Mais la réforme des retraites a modifié les conditions d'accès dans l'intervalle. Résultat : son départ est finalement repoussé à 63 ans.



Négliger de vérifier l'intérêt du rachat de trimestres si vous n'avez pas le taux plein

Si vous n'avez pas suffisamment de trimestres pour prétendre à une retraite à taux plein, **le rachat de trimestres** peut être une option intéressante financièrement. Cela vous permet d'obtenir le taux plein et donc d'**éviter une décote**, en échange d'un investissement financier ponctuel.

Les règles de rachat

- ∅ Possibilité de rachat de 12 trimestres au maximum sur sa vie.
- ∅ Possibilité de racheter des années d'études (à condition d'obtention du diplôme)
- ∅ Possibilité de racheter les années incomplètes (qui contiennent une trace d'activité, mais qui ne valide pas 4 trimestres dans l'année)

Deux options sur le rachat de trimestre

- ∅ Rachat de trimestre pour le taux
- ∅ Rachat de trimestre pour le taux et la durée d'assurance

Le coût du versement pour un trimestre dépend

- ∅ L'âge de l'assuré lors du rachat
- ∅ L'option choisie (soit le taux ou le taux + durée)

Attention, le rachat est avantageux uniquement si la personne part à l'objectif, si finalement, elle repousse sa prise de retraite et qu'elle acquiert des trimestres naturellement, le rachat ne remplit plus son avantage et constitue une perte financière.

Soyez prudent, les rachats de trimestres peuvent devenir caducs à la suite d'une réforme de retraite, on propose des rachats au plus proche de l'objectif retraite pour assurer la plus-value du rachat et diminuer la période de dilution de l'avantage fiscal.

Vous avez la possibilité de **demander le remboursement du rachat** pour les personnes ayant fait un rachat avant la date de publication de la loi au Journal Officiel de la réforme retraite.

Donc, avant d'opter pour un rachat, il est indispensable d'en **mesurer précisément l'intérêt économique** par rapport à votre situation personnelle. Les conseillers retraite sont là pour réaliser cette simulation. La rentabilité d'un rachat dépend de **nombreux paramètres**, tels que la carrière une fois corrigée, l'âge et la tranche fiscale du foyer au moment du rachat et celle lors du départ en retraite.

EXEMPLE

Prenons Marc, 60 ans, à qui il manque 8 trimestres pour une pension à taux plein. S'il liquide sa pension sans rachat, celle-ci sera pénalisée de 10%, soit une perte sèche de 200€ par mois.

Le rachat de 8 trimestres lui coûtera environ 35 000€ pour le taux uniquement. Mais il récupérera 30% en impôts l'année suivante.

Au final, son rachat ne lui coûtera plus que 24 500€. L'opération sera donc rentabilisée en 10 ans.



Réversion : Quels droits à mon conjoint en cas de décès ?

La réversion est un mécanisme qui garantit qu'en cas de décès d'un retraité, une partie de sa pension de retraite est reversée à son **conjoint survivant**.

Cette disposition vise à assurer une certaine **sécurité financière** pour le conjoint survivant, en particulier si celui-ci n'a pas ou a peu de droits propres à la retraite.

Voici quelques points importants à connaître concernant la réversion en France :

Conditions d'éligibilité :

Pour bénéficier d'une pension de réversion, le conjoint survivant doit généralement **remplir certaines conditions** spécifiques, telles que :

- l'âge minimum,
- la durée de mariage
- des critères de ressources.

Ces conditions peuvent varier en fonction des régimes de retraite, qu'il s'agisse du **régime de base** ou des **régimes complémentaires**.

(Le texte déposé à l'Assemblée nationale le 12 septembre 2023 propose d'ouvrir le bénéfice de la pension de réversion aux partenaires d'un pacs d'une durée minimale de 5 ans afin de créer une égalité avec les couples mariés.)

La pension de réversion serait répartie entre les différents conjoints ou partenaires liés par un pacs* au prorata de la durée respective de chaque union.

Enfin, le texte prévoit la remise par le gouvernement d'un rapport au Parlement relatif au partage des droits).

Pourcentage de réversion :

Le pourcentage de la pension du conjoint décédé reversé au conjoint survivant peut également varier en fonction des régimes.

Par exemple, dans le **régime général de la Sécurité Sociale en France**, le conjoint survivant peut bénéficier d'une réversion allant **jusqu'à 54%** de la pension de retraite du conjoint décédé et dans la limite d'un **plafond de ressources**.

Pour les **régimes complémentaires**, le pourcentage de réversion peut également varier **en fonction des accords de chaque régime**.

Règles spécifiques selon le statut du conjoint :

Dans certains cas, **des règles spécifiques** peuvent s'appliquer en fonction du **statut du conjoint**, qu'il s'agisse d'un conjoint divorcé, d'un conjoint remarié. Il est essentiel de se renseigner sur les règles applicables à chaque situation particulière.



BON A SAVOIR

*A ce jour, le partenaire de pacs ne peut pas bénéficier des réversions de retraite.



Impact sur les ressources :

Il est important de noter que la **pension de réversion** peut avoir un impact sur les **ressources du conjoint survivant** en termes de **revenu imposable**. Il est donc crucial de prendre en compte cet élément lors de la planification financière de la retraite.

Déclaration des revenus :

La pension de réversion doit être déclarée comme un revenu dans la **déclaration de revenus annuelle** du bénéficiaire. Cela peut **entraîner des changements** dans la tranche d'imposition et d'éventuels avantages fiscaux.

en savoir +



EXEMPLE

Martine, dont le mari est décédé à 65 ans. Elle aurait pu prétendre à 600€ de pension de réversion chaque mois. Mais à 51 ans, elle ne remplit pas encore la condition d'âge.

Martine devra donc patienter 4 ans, soit une perte de 28 800€ !

Il est par conséquent recommandé de consulter les informations spécifiques relatives à chaque régime de retraite et de se renseigner auprès des organismes compétents, tels que la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ou les caisses de retraite complémentaire, pour obtenir des détails précis sur les droits à la réversion.

Il est également judicieux de prendre en compte ces éléments lors de la planification financière de la retraite pour assurer une sécurité financière optimale pour le conjoint survivant en cas de décès.



Attendre le dernier moment pour les démarches administratives

La tentation est grande de remettre à plus tard toutes les démarches administratives relatives à la retraite. Pourtant, il est primordial de s'y prendre à l'avance, sous peine de mauvaises surprises.

Idéalement, pensez à contacter votre caisse de retraite **2 ans avant votre départ** pour faire votre demande de pension. Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, donc plus tôt, vous anticipez, mieux ce sera.

Pénalités financières :

Dans de nombreux cas, **le non-respect des délais** peut entraîner des pénalités financières substantielles, ce qui peut avoir **un impact négatif sur la situation financière globale**.

Par exemple, le retard dans le paiement des impôts ou des cotisations sociales peut entraîner des majorations de retard, ce qui augmente le montant total à payer.

Perte d'opportunités :

Attendre le dernier moment peut également entraîner une **perte d'opportunités**, en particulier dans le cas de **demandes de subventions, d'allègements fiscaux** ou d'autres avantages liés à des délais spécifiques. Ces **opportunités** peuvent contribuer à **améliorer la situation financière**, et leur non-utilisation en raison de retards administratifs peut entraîner une perte financière importante.

Autre cas fréquent :

Le fait d'oublier de se renseigner sur **la couverture maladie** et **la mutuelle** une fois à la retraite. Un salarié adhérent à la mutuelle santé de son entreprise peut demander **le maintien de cette couverture** au moment de son départ à la retraite.

Toutefois, il perdra la part prise en charge par l'employeur et subira en même temps **une majoration tarifaire**.

Par conséquent, pour une retraite sereine, pensez à **anticiper tous les aspects administratifs** au moins **2 ans à l'avance**. Vous éviterez ainsi bien des tracas !



BON A SAVOIR

Il est essentiel de mettre en place des processus efficaces de suivi des échéances administratives et de respecter les délais impartis pour éviter les conséquences financières négatives et assurer une gestion administrative efficace et proactive.



Ne pas anticiper son train de vie à la retraite

Une fois à la retraite, votre train de vie risque de changer avec la cessation de votre activité professionnelle. Il est donc essentiel d'**anticiper vos futures dépenses** afin d'éviter toute mauvaise surprise.

De nombreux postes de dépenses sont concernés : impôts, assurances, mutuelle, travaux, loisirs, voyages etc. Avec davantage de temps libre, vous pourriez également **augmenter votre consommation**.

Évaluation des dépenses :

Il est crucial d'**évaluer les dépenses à la retraite** en prenant en compte les changements de style de vie, les coûts de logement, les dépenses de santé, les loisirs et les activités sociales. Une évaluation précise des dépenses futures peut aider à **déterminer le montant des économies nécessaires** pour maintenir un train de vie confortable.

Prise en compte des soins maladie :

Les coûts des soins de santé **peuvent augmenter** à mesure que l'on vieillit, et il est important d'anticiper ces dépenses dans la planification financière. La souscription à **une assurance maladie complémentaire** ou à **une assurance dépendance** peut contribuer à réduire les risques financiers liés aux soins de santé à long terme.

Il est donc recommandé d'établir un budget prévisionnel de vos dépenses une fois à la retraite, en intégrant tous ces postes. Vous pourrez ainsi anticiper sereinement votre niveau de vie et éviter les mauvaises surprises.

EXEMPLE

Martine est partie à la retraite cette année. Faute d'anticipation, elle découvre plusieurs nouvelles dépenses : mutuelle senior plus chère (+30€/mois), activités culturelles (+40€/mois), abonnements loisirs (+50€/mois). Soit un surcoût non prévu de 120€ par mois !



Se désintéresser d'optimiser son épargne retraite pour générer des revenus complémentaires.

Le fait de négliger la mise en place et l'optimisation de son épargne retraite peut avoir des conséquences significatives sur **les revenus complémentaires disponibles pendant la retraite**. Il est essentiel de prendre des mesures proactives pour mettre en place **des stratégies d'épargne efficaces** et **optimiser les investissements à long terme** afin de garantir une sécurité financière pendant la retraite.

Voici quelques points importants à prendre en considération :

⌘ Perte de revenus complémentaires :

La mise en place et l'optimisation de l'épargne retraite peuvent générer des revenus complémentaires importants grâce à l'accumulation d'intérêts composés et à la croissance des investissements. Le fait de négliger cette opportunité peut entraîner une perte de revenus substantielle qui aurait pu contribuer à **améliorer la stabilité financière** pendant la retraite.

⌘ Risque de dépendance à un seul revenu :

En se désintéressant de l'épargne retraite, il existe un risque de dépendance à un seul revenu, tel que **la pension de retraite** ou **les prestations sociales**, ce qui peut limiter la capacité à maintenir un niveau de vie confortable et stable pendant la retraite. La mise en place d'une épargne complémentaire peut aider à **diversifier les sources de revenus** et à garantir **une sécurité financière optimale**.

⌘ Impact de l'inflation :

Le manque d'optimisation de l'épargne retraite peut rendre les économies vulnérables à l'impact de l'inflation, ce qui peut **réduire leur pouvoir d'achat au fil du temps**. Il est essentiel de prendre en compte l'impact de l'inflation dans la planification financière et d'adopter des stratégies d'investissement qui offrent **une protection contre cette érosion du pouvoir d'achat**.

EXEMPLE

Pour Rémi, 50 ans, une analyse approfondie a permis d'identifier plusieurs pistes d'améliorations :

- Concentrer son épargne sur les supports les plus rentables fiscalement (PER, Madelin etc.)
- Optimiser la répartition entre fonds euros et unités de compte en fonction de son profil
- Bénéficier des versements de l'employeur via un PER d'entreprise
- Échelonner dans le temps ses versements pour lisser l'effort d'épargne

Grâce à ces préconisations, Rémi peut se constituer une épargne retraite complémentaire de 250€ nets par mois, soit 3 000€ par an en plus de ses pensions.



Conclusion

Pour compléter vos pensions, il est essentiel de vous **constituer une épargne retraite** adéquate **le plus tôt possible**. Cependant, de nombreuses options existent et des optimisations sont possibles. Un accompagnement sur-mesure est donc recommandé.

Comme nous venons de le voir, de nombreuses erreurs sont possibles dans **la préparation de votre retraite**. Certaines peuvent coûter très cher sur le long terme.

Heureusement, la plupart sont évitables moyennant anticipation et / ou un accompagnement personnalisé. Et il n'est jamais trop tôt pour bien se préparer ! Nous espérons que ce livre blanc vous aura permis de prendre conscience des différents points de vigilance pour **optimiser vos revenus une fois à la retraite**.

Grâce aux nombreux exemples illustrés, vous mesurez désormais mieux les impacts financiers potentiels des erreurs les plus courantes.

Alors n'attendez plus ! Pour une retraite au sommet, il est temps de passer à l'action.

Votre expert de la retraite en France :



Jérémie Blévin

jeremie.blevin@planifique.com

Prendre rendez-vous

